



PMA ▶
À L'HORIZON
2030

**CULTURE, SPORT, JEUNESSE...
AGISSONS POUR UNE
POLITIQUE AFFIRMÉE**



Contribution du Conseil de Développement
Décembre 2021

“ Des Femmes & des Hommes engagés pour une dynamique territoriale ”

Photos de couvertures :

1. Trail des Ducs

Crédit photo : Tim Platt pour PMA

2. Guinguette du Moloco à Audincourt

Crédit photo : Samuel Coulon pour PMA

3. Salon Jeunes Lecteurs à Voujeaucourt

Crédit photo : Tim Platt pour PMA

4. Université de Franche Comté, DEUST sport

Crédit photo : Samuel Coulon pour PMA

5. Nocturne étudiante au Musée du Château des Ducs de Wurtemberg

Crédit photo : Samuel Coulon pour PMA

6. Canal du Rhône au Rhin à Bart

Crédit photo : Simon Daval pour PMA



SOMMAIRE

ÉDITOS	4
INTRODUCTION	5
POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE & TRANSVERSALE ...	6
DES COMITÉS STRATÉGIQUES THÉMATIQUES	6
UN LIEU DE RENCONTRES ET DE PROJETS DÉDIÉ AUX ASSOCIATIONS	7
UN FONDS DE DOTATION	8
SPORT	9
CULTURE	12
JEUNESSE	13
LA CULTURE & LE SPORT VECTEURS D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE	14
CONCLUSION	15
REGARDS CROISÉS DES MEMBRES	16
COMPOSITION DU GROUPE DE RÉFLEXION	21
LE PROCESSUS PARTICIPATIF	22
ANNEXES	23

ÉDITOS

Il est présenté ici des pistes de réflexions prospective afin d'inciter Pays de Montbéliard Agglomération, en tant que collectivité territoriale ... et pouvoir public, à penser de manière plus ouverte et dynamique la façon dont elle aborde la construction d'une relation au sport, à la culture et à la jeunesse : en prenant appui sur les capacités d'offres des institutions, sur la créativité des acteurs de terrain, sur les pratiques des populations dans leur diversité, tout en envisageant les moyens financiers et humains qui donneront à ces démarches des chances de succès et d'attractivité territoriale.

Le présent rapport se place dans une perspective post-pandémie et se veut force de propositions pour permettre au monde associatif notamment de se replacer dans une dynamique de mouvement qui fasse de Pays de Montbéliard Agglomération un cas exemplaire de résilience territoriale. Notre territoire doit s'interroger sur une nécessaire synergie impliquant les acteurs, les structures locales et les institutions publiques en capacité de proposer une stratégie d'offre et d'animation culturelle et sportive inclusive et cohésive. Au-delà d'une vision descendante au risque d'une cécité face aux dynamiques internes à notre espace territorial, cette stratégie ne doit pas occulter les potentialités émanant du terrain, parfois exprimées, puis être en capacité d'agréger toutes les forces d'initiatives qui ne manquent pas. Pays de Montbéliard Agglomération, en appui sur ses compétences coordinatrices, a tous les atouts pour être la structure initiatrice d'un renouveau attendu par l'ensemble du tissu associatif. Les secteurs de la culture et du sport, restent essentiels à une politique de développement territorial notamment en direction d'une jeunesse en attente d'horizons plus souriants.

La mutualisation et la coordination des moyens et des énergies s'avère un impératif vital pour enclencher une revitalisation de tous ordres qui ne peut être opérée qu'à l'aune de notre bassin de vie. Puisse ce rapport coordonné par Claire Vapillon être un élément de réflexion collective.

Les politiques jeunesse, culturelle, et sportive élaborées par les collectivités sont souvent mises en oeuvre par les associations.

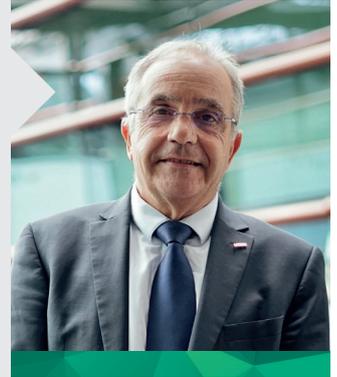
L'enjeu de leurs déploiements harmonieux et efficient repose sur la confiance entre ces deux acteurs.

La confiance se construit dans un dialogue structuré, régulier, dont le Conseil de Développement est un des outils.

La commission « Culture, Sport, Jeunesse, et société » à partir de ses réunions, ses anciens travaux et les contributions de ses membres propose dans ce rapport des recommandations à destination des élu(e)s de Pays de Montbéliard Agglomération.

Des recommandations construites à partir des expertises des acteurs de terrains, administrateurs bénévoles, professionnels des structures culturelles, sportives et d'éducation populaire souvent associatives.

L'attente importante et les enjeux nombreux nous engageant dans ce dialogue essentiel à l'élaboration par la collectivité de politiques ambitieuses au service des habitants du territoire.



 **Pierre
LAMARD**

Président du Conseil
de Développement



 **Claire
VAPILLON**

Animatrice de
la commission
« Culture, jeunesse,
sport & société »

INTRODUCTION

Dans un contexte général marqué par de fortes mutations socio économiques, les questions d'accès et de participation à la vie culturelle et sportive sont au coeur de nombreuses réflexions prospectives articulées à des enjeux de citoyenneté, de vivre ensemble et de développement durable. Tenant compte de ce contexte, le Conseil de Développement exhorte Pays de Montbéliard Agglomération ainsi que les Communes membres à ne pas diminuer les moyens alloués au monde associatif.

Mais pourquoi donc ?

Le monde associatif, au delà de son poids économique incontestable en termes d'emplois, de son rôle majeur dans la réduction des fractures sociétales, de sa faculté à créer à la fois du lien et du liant social, de son apport dans l'attractivité des territoires ou de sa capacité à pallier le retrait des services publics en zones rurales ou péri urbaines, demeure le garant d'un « vivre ensemble » aujourd'hui malmené.

Le monde associatif est aussi l'acteur essentiel d'une société de l'engagement tant vantée et espérée dans l'ensemble des discours politiques et lois ([Loi n° 2021-874 du 1^{er} juillet 2021 en faveur de l'engagement associatif, venant célébrer les 120 ans de la loi sur le droit d'association](#)).

Mettre en oeuvre une politique locale de soutien à la vie associative, à la culture, aux sports et à la jeunesse nécessite une véritable volonté politique portée par des élus locaux et appuyée par le monde associatif, un des piliers de la société civile organisée. En effet, il ne peut y avoir de politiques locales culturelle, sportive et jeunesse sans un certain nombre d'acteurs et sans moyens humains et financiers. De plus, tout cela ne peut fonctionner que lorsqu'un mode de gouvernance est institué permettant de créer le lien entre ces acteurs et les dispositifs, incluant également les partenaires institutionnels et financiers.

La crise sanitaire a été un révélateur des fragilités du monde associatif mais elle a également mis en avant la capacité et la réactivité de ces acteurs à se mobiliser pour faire face aux défis de cette période et prendre part aux nombreux mouvements de solidarité.

Néanmoins, cette dynamique contextuelle est l'arbre qui cache la forêt, car combien d'activités sportives, culturelles, pour la jeunesse et pour le grand public sont aujourd'hui fragilisées par une crise dont les effets persistent, par l'obligation du pass sanitaire, le port du masque et les protocoles sanitaire encore en vigueur? Par la frilosité des adhérents à reprendre le chemin des salles de spectacle ou des clubs de sport. Une enquête de « [Recherche et solidarité #Covid 19 : où en sont les associations un an après ?](#) » place en tête des préoccupations des responsables associatifs : la reprise et l'adaptation des activités, la diminution du nombre d'adhésions, la mobilisation des bénévoles.

Quel avenir pour les intervenants longtemps privés d'emplois, et/ou d'opportunités et dont l'activité redémarre lentement ?

Quid enfin de l'équilibre financier de structures culturelles, sportives privées de recettes annexes puisque toutes les manifestations, pourvoyeuses de fonds, pendant les périodes de restrictions (confinements, couvre feu) et soumises parfois à la nécessité de remboursement des cotisations d'ateliers, cours ou de faire face à certaines dépenses engagées n'ont pas eu lieu.

Que dire aussi du moral des responsables associatifs, des praticiens amateurs dont les activités ont été reléguées au statut de non essentiel ?

La faculté de résilience du monde associatif n'est pas extensible à l'infini. Ce ciment de la cohésion sociale est fragilisé, avec des dirigeants oscillants entre découragement et volonté d'agir.

Ce rapport souhaite proposer à PMA une réflexion autour de l'élaboration d'un Contrat d'Engagement Réciproque où pouvoirs publics et société civile s'engagent résolument dans l'élaboration d'une politique publique transversale co-construite au profit d'une population, d'un territoire, s'appuyant sur les ressources que sont la jeunesse, le sport et la culture.

Pour cela, avant de décliner les préconisations sectorielles pouvant servir à l'élaboration de ce contrat d'engagement, nous insisterons sur la mise en place des outils démocratiques permettant l'émergence d'un mode de gouvernance impliquant société civile organisée et élus politiques ainsi que les moyens humains et économiques, nécessaire à l'élaboration de ce projet de territoire.

POUR UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE & TRANSVERSALE

DES COMITÉS STRATÉGIQUES THÉMATIQUES... INSTANCES DE DIALOGUE ET DE CO-CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Il est essentiel de créer des instances de participation permettant :

- ▶ De favoriser l'information et la communication en matière de culture, sport et jeunesse.
- ▶ De fédérer les acteurs autour d'une vision partagée du développement.
- ▶ D'avoir un relais pour fournir l'information sur l'accès aux formations.

Le Conseil propose que pour chaque thématique (culture, sport, jeunesse) soit installé un Comité Stratégique, qui pourra mettre en place dans le cadre de ses travaux des groupes de travail et que soit organisées des assises territoriales transversales.

Le dialogue associations, agglomération, citoyens... au service du territoire et de ses habitants

Ces comités stratégiques seront composés d'acteurs du secteur : élus associatifs et politiques, techniciens associatifs et des collectivités, membres du Codev.

Les comités stratégiques auront comme missions principales :

LA RÉFLEXION ET LA PROSPECTIVE

Lieu où remontent les problématiques propres au secteur. Les membres peuvent décider de s'emparer de certains sujets pour y réfléchir, élaborer des propositions et apporter des solutions aux enjeux ayant émergé.

LA COLLABORATION

Création de groupes de travail thématiques pouvant associer d'autres secteurs (tourisme, économie, etc.). Ces groupes de travail doivent être très souples dans leur organisation. Ils permettent de s'emparer d'une question, de favoriser les croisements de points de vue pour enrichir la réflexion du comité stratégique auquel il est rattaché.

LA DÉFINITION DES PRIORITÉS POUR LE TERRITOIRE

À partir de cette veille et de ces réflexions, les comités proposeront des axes et des actions prioritaires pour le secteur concerné. Ils nourriront l'élaboration par la collectivité des différents programmes de développement du territoire.

LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS

Il est essentiel aujourd'hui de proposer des lieux de mise en réseau. Ceux-ci offrent à l'ensemble des acteurs des espaces de dialogue, de rêves et de respiration.

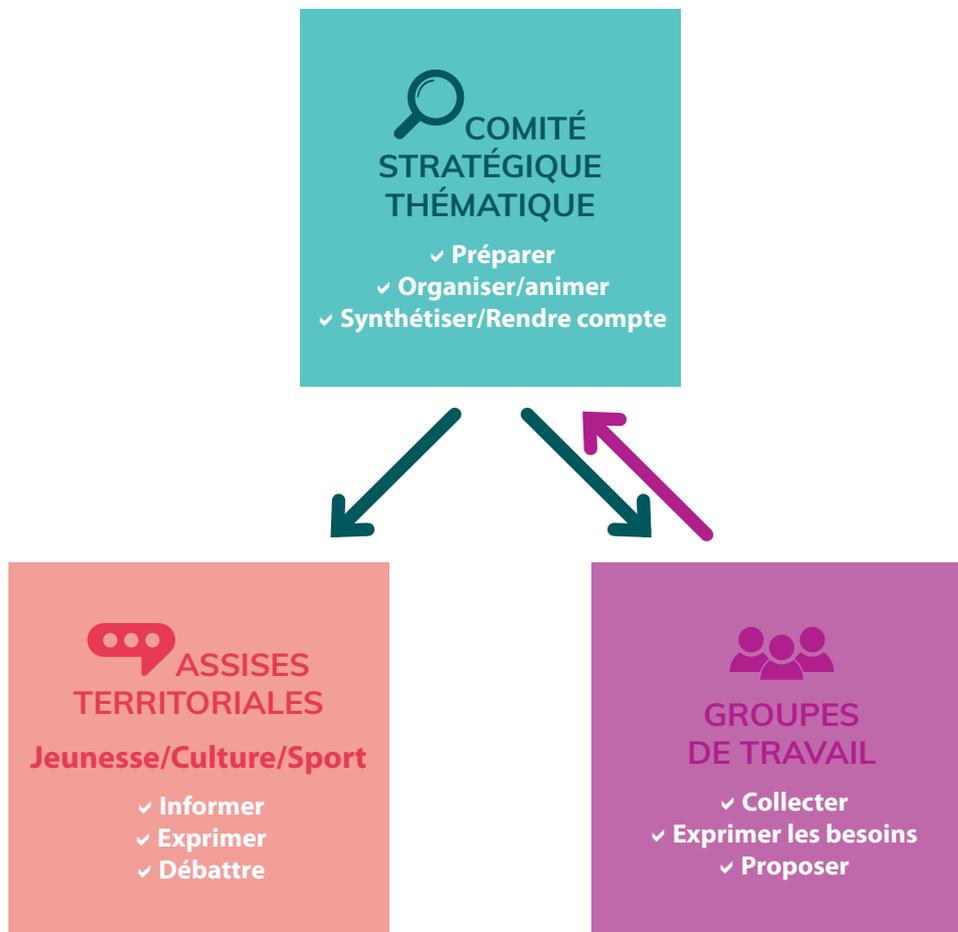
Les acteurs pourront ainsi faire :

- Progresser la connaissance et la transmission sur le territoire
- Émerger des complémentarités et diminuer les concurrences

Cette mise en réseau est aussi porteuse de transformations positives pour les acteurs, car elle peut permettre de :

- Travailler mieux, pérenniser les activités
- Consolider et/ou créer des emplois nécessaires

Ces comités stratégiques thématiques doivent pouvoir ouvrir un dialogue et rendre compte à la population. Ce dialogue doit être transversal, ainsi un évènement annuel regrouperait l'ensemble des acteurs thématiques et serait ouvert à tous : **les Assises territoriales de la jeunesse, de la culture et du sport.**



Dispositif de dialogue et de co-construction des politiques publiques

- Pour chaque thématique (Jeunesse / Culture / Sport) un comité stratégique spécifique -

UN LIEU DE RENCONTRES ET DE PROJETS DÉDIÉ AUX ASSOCIATIONS

La création d'une Maison des associations est la dernière recommandation transversale.

En effet, ce lieu unique et visible permettrait l'interconnaissance, les rencontres inter secteurs et faciliterait l'accompagnement des associations et de leurs dirigeants.

Les ressources y seraient disponibles tant de façon sectorielle que territoriale.

Elle pourrait être aussi l'observatoire territorial et thématique de l'agglomération en réalisant des états des lieux participatifs, recueillant la parole, et avec des acteurs de l'accompagnement et de la connaissance du champ associatif analyser les mutations à l'oeuvre.

Un enjeu, la réflexion sur le modèle économique des associations comme des politiques culturelle, sportive et jeunesse qui est devenue un marronnier dans le dialogue entre dirigeants associatifs et collectivités.

UN FONDS DE DOTATION

Aujourd'hui les associations doivent, pour mettre en oeuvre leur projet associatif, tenir compte de la baisse des moyens des collectivités, et de la multiplication des appels à projet, des dispositifs en lieu et place des subventions. Ces nouvelles dispositions de contractualisation financière invitent à la mutualisation et / ou à la diversification des ressources (privées, comme publiques).

Les associations, au-delà de cette période de pandémie qui a vu une mobilisation importante des collectivités et de l'état auprès des associations, doivent questionner leur modèle économique.

Le Conseil de Développement propose la création d'un fonds de dotation appuyé par PMA pour impulser une dynamique de mécénat (compétences, soutien financier, logistiques, matériels, etc.). Ce fonds serait géré collectivement, il permettrait l'émergence d'une réflexion globale sur les moyens économiques pour le soutien d'un écosystème associatif et aux politiques jeunesse, culturelles et sportives de l'agglomération. L'interdépendance entre la vitalité de l'écosystème et la mise en oeuvre des politiques n'est plus à démontrer.



SPORT

La situation locale

Les acteurs du sport, associatifs et institutionnels, sont structurés selon des schémas anciens d'organisation territoriale. La crise sanitaire est venue révéler avec force de nombreuses difficultés et ces derniers reconnaissent que ce mode d'organisation doit être dépassé et réfléchissent pour élaborer de nouvelles démarches. Il est pourtant incontestable que le sport soit devenu un phénomène si important qu'il faille désormais le prendre en compte dans les politiques de développement territorial.

Si Paris 2024 est une aubaine pour la capitale et l'Île de France, elle l'est tout autant pour l'ensemble des collectivités locales qui sont les interlocuteurs quotidiens et privilégiés du mouvement sportif et des athlètes.

Pour participer à cette aventure olympique, Pays de Montbéliard Agglomération doit se donner les moyens de ses ambitions sportives en s'appuyant sur des acteurs motivés. Ceci, afin que le Sport sous toutes ses facettes, puisse contribuer au développement de l'attractivité, de l'excellence, de l'identité et du rayonnement des atouts et richesses de son territoire.

Les préconisations qui sont détaillées dans le présent rapport s'appuient tant sur les travaux de la précédente mandature du Codev que sur des initiatives locales et expériences à valoriser et déployer, que sur des projets ambitieux et innovants.

Et la première des préconisations concerne la problématique de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Il est attendu de PMA un soutien ainsi qu'un travail de sensibilisation auprès de tous les publics, avec un objectif majeur : montrer, au-delà des idées reçues et des craintes infondées, que "les personnes en situation de handicap peuvent aussi faire du sport et s'impliquer dans la vie civique".

Un Centre Médico Sportif

La création d'un Centre Médico-Sportif (CMS) lié aux formations dispensées au sein de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) (kiné, infirmiers).

C'est un outil d'accompagnement indispensable pour :

- Le suivi du sportif de compétition.
- Optimiser les entraînements des sportifs pratiquant la compétition et dépister de manière précoce, un état de surentraînement éventuel ou de blessure.
- Proposer une organisation pour tout sportif permettant un suivi médical organisé, adapté et régulier, afin de veiller au maintien de sa santé, le conseiller et l'orienter.

Cet outil qui devrait être largement développé est une composante essentielle dans la structuration d'une Politique Sportive Territoriale. D'autant que l'accès aux CMS est aujourd'hui subordonné à des critères spatiaux-économiques qui ne sont plus adaptés.

Ses principales missions :

- ▶ Évaluation de la condition physique et orientation.
- ▶ Conseil et suivi d'entraînement.
- ▶ Suivi des sportifs soumis à un entraînement de compétition.
- ▶ Suivi longitudinal des sportifs de haut niveau.
- ▶ Information et conseil aux entraîneurs, dirigeants et parents.
- ▶ Organisation d'actions de prévention, d'information et de formation.
- ▶ Mise à disposition de moyens techniques (locaux et appareils) pour faciliter le travail des praticiens (ex : biodex).

Les intervenants :

- médecin du sport,
- kinésithérapeute,
- nutritionniste,
- dentiste,
- infirmière,
- podologue,
- cardiologue,
- ...

Une « maison sports santé »

Le concept, qui existe sur d'autres territoires, pourrait être dans les locaux de la maison des associations, véritable guichet unique, et aurait pour mission de mettre en relation le mouvement sportif et les acteurs du monde de la santé pour répondre aux « ordonnances » santé.

Développer la formation et encourager la professionnalisation : favoriser l'installation d'une plateforme de formation professionnelle

La professionnalisation est une nécessité et doit être renforcée par une volonté politique car il y a une demande identifiée. Une professionnalisation locale permettrait de mutualiser les moyens humains au même titre que les moyens matériels.

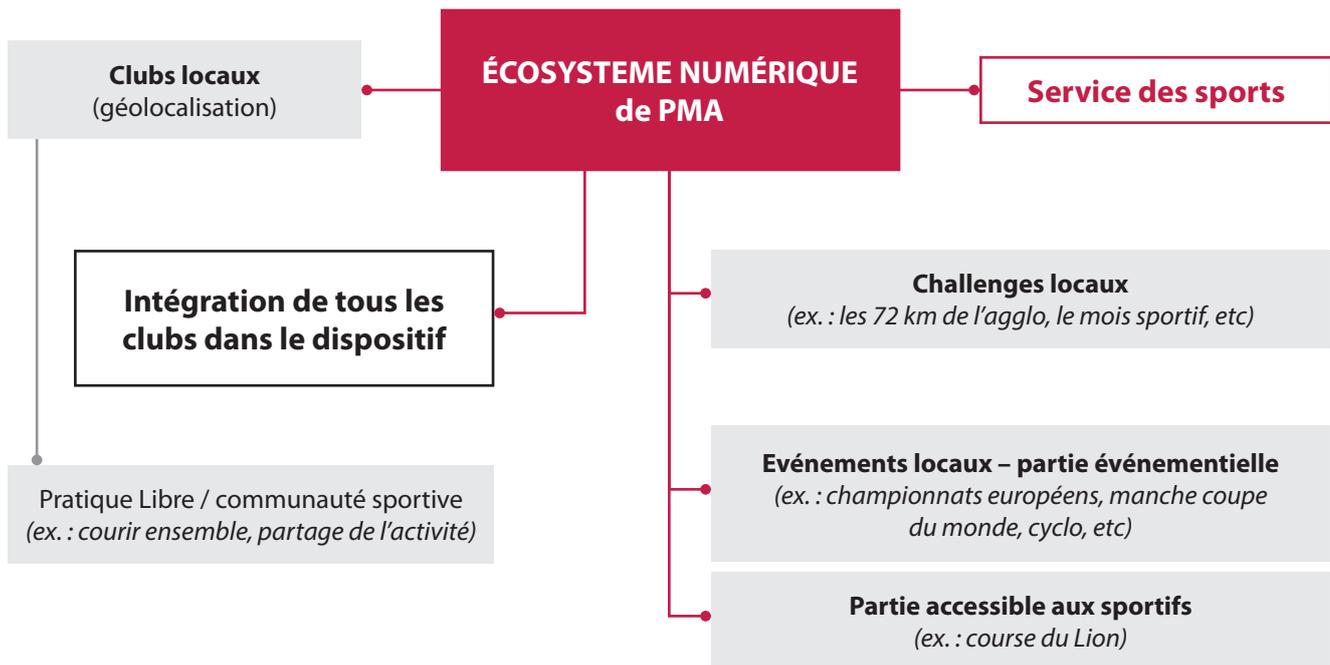
L'offre de formation du champ de la jeunesse, du sport et de l'éducation populaire, étant déjà bien présente et professionnelle, il est souhaitable de créer une filière Sport sous le chapeau d'une structure « Unités de Formation par Apprentissage » (UFA) permettant de développer l'apprentissage dans le mouvement sportif. Cette plateforme pourrait être portée par un CFA du Sport.

Les points forts de la plateforme :

- ▶ Professionnalisation des clubs locaux par l'emploi de main d'oeuvre qualifiée : structuration, dynamique, utilité sociale et pédagogique (fidélisation des adhérents, des bénévoles). Les formations seraient envisagées sous l'angle de l'alternance (salariés en formation favorisant les montages financiers).
- ▶ Réponse adaptée aux besoins identifiés par les associations : mutualisation des emplois (partage du salarié sur une ou plusieurs structures), et des coûts.
- ▶ Élargir l'offre de formation et de débouchés professionnels pour les jeunes. Mutualiser, diffuser et soutenir l'offre de formation des dirigeants bénévoles (responsabilités croissantes et compétences indispensables à la gestion associative).

Développer un réseau social sportif urbain

Les évolutions technologiques s'imposent désormais à une vitesse exponentielle. L'utilisation d'objets connectés et d'applications via les smartphones et les réseaux sociaux permettent la mise en place d'un plan d'entraînement, la fixation d'objectifs et le suivi de l'évolution des performances.



Une méta-application sportive de type « systémique » permet de créer autant de sphères numériquement outillées que nécessaire.



CULTURE

La Culture englobe tout ce qui permet, individuellement et collectivement, de comprendre le monde, de le décrire, de lui donner un sens et d'agir collectivement pour le transformer. Finalement, elle nous donne prise sur les choses, et nous permet d'affronter l'avenir. Elle est donc un élément essentiel d'un projet politique.

Il est donc essentiel pour une collectivité de mettre tout en oeuvre pour étendre à l'ensemble de la population l'accès aux pratiques artistiques et culturelles, pour soutenir la création et créer une réelle participation des citoyens à la vie culturelle permettant la construction d'une politique culturelle par tous et pas seulement par quelques-uns.

Le Conseil de Développement exhorte Pays de Montbéliard Agglomération à continuer le déploiement des mesures du schéma culturel et attire son attention sur :

- ▶ **La nécessité d'impliquer l'ensemble des acteurs de la politique culturelle**
- ▶ **L'éducation et la pratique culturelle et artistique**

L'éducation et la pratique culturelle et artistique constituent le fondement de toute politique culturelle construite avec et pour les habitants d'un territoire. Elle est un enjeu de démocratie culturelle. En effet, elle permet aux personnes d'acquérir les connaissances, de s'approprier le patrimoine matériel et immatériel, de vivre une expérience sensible de l'art par la pratique et l'accès aux oeuvres. L'éducation artistique et culturelle doit être pensée tout au long de la vie et pas seulement pour les enfants et les jeunes.

PMA doit à partir de ses institutions, et programmes comme les couleurs de l'agglomération accompagner la diversité des pratiques de médiation et veiller à s'impliquer dans l'ensemble des domaines artistiques et culturels.

PMA doit accompagner et valoriser les pratiques en amateur, enjeu de renouvellement des pratiques culturelles voir d'émergence de nouvelles pratiques.

L'agglomération fait de la mise en valeur du patrimoine tant matériel qu'immatériel un enjeu de l'attractivité du territoire. La dimension touristique du patrimoine n'est pas à négliger, néanmoins la dimension d'appropriation du patrimoine, de l'éducation artistique et culturelle à destination de l'ensemble des habitants de l'agglomération est un enjeu de construction d'un commun.

Pour cela, le Conseil de Développement propose de penser à la création d'une " Maison de la mémoire sociale " dont la vocation serait de rappeler le passé industriel du Pays de Montbéliard dans l'ensemble de ses dimensions.

L'agglomération et les acteurs culturels doivent ensemble, dans le cadre d'une politique d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, élaborer une stratégie de médiation pour permettre aux personnes les plus éloignées d'une pratique artistique et culturelle d'accéder à celle-ci. La réflexion doit en effet, prendre en compte la communication (évoquée dans le schéma culturel) mais dépasser celle-ci.

Penser une politique culturelle pour tous et avec tous nécessite de penser, au-delà du soutien aux lieux culturels et aux projets, à l'accessibilité de tous aux scènes et projets :

- ▶ **par une politique tarifaire incitative,**
- ▶ **en incitant à la délocalisation des manifestations (exemple La lueur des Contes),**
- ▶ **en organisant avec les lieux une mobilité facilitée pour les habitants,** par exemple étendre les expériences du BusOthéâtre de MA scène nationale, le Flexy Moloco à l'ensemble de l'offre culturelle avec une attention particulière aux jeunes et aux habitants des quartiers et des zones rurales.

JEUNESSE

La jeunesse ? Rien n'est moins simple que de donner une définition précise de cette catégorie sociale. D'autant que celle-ci peut être analysée de différentes manières. La jeunesse peut, en effet, être considérée comme une classe d'âge, comme une période de transition entre l'enfance et l'entrée dans la vie adulte. Néanmoins la jeunesse est diverse, elle ne forme pas un groupe unifié, et l'on doit parler non pas d'une jeunesse mais des jeunes.

Quelques chiffres (source ADU « portrait intercommunal-Démographie-octobre 2020 » / INSEE)

- ▶ **La population des 15-29 ans est en diminution** sur le territoire de PMA, néanmoins, les jeunes de moins de 25 ans représentent 29% de la population totale de PMA, 33% de celle de la Ville de Montbéliard, et même 36% sur les QPV Petite Hollande et Chiffogne de Montbéliard.
- ▶ **Sur PMA le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 40,7 %** alors que pour le Pôle métropolitain Nord Franche Comté il est de 46,8 % et le taux français est de 52,2 %. Il est à noter aussi la tendance à la baisse du nombre de jeunes scolarisés.
- ▶ **Le diplôme le plus élevé est un diplôme universitaire** pour seulement 22 % de la population non scolarisée de 15 ans ou plus, (En France le taux est de 29,9%).

Si l'on esquisse aujourd'hui, un premier paysage sur les politiques jeunesse, nous pouvons constater de nombreux acteurs (communes, CAF du Doubs, associations, services publics...), de nombreux dispositifs, et des actions, souvent en silos, inégalement déployés sur le territoire. Des jeunes, des territoires, et des champs d'intervention ne sont pas pris en compte. Par exemple, l'intervention par l'entrée « insertion professionnelle » sans prendre en compte d'autres volets, peut s'avérer inopérante sur la question de l'emploi. En effet, l'accès à l'emploi nécessite des prérequis comme la mobilité des jeunes et donc penser à la question du permis de conduire, et pour certains l'accès à une voiture. Des communes soutiennent ce volet et d'autres non. L'accès à la santé, d'éventuelles addictions (écrans, drogues...) pouvant être un frein à une disponibilité des jeunes à un emploi.

La question de la formation, et les chiffres cités plus haut, montrent toute l'acuité de ce volet pour PMA, dans l'accompagnement vers l'emploi et la capacité des jeunes à construire leur parcours professionnel dans la durée et ses évolutions.

De plus, une politique jeunesse est nécessairement intégrée (comme l'a définie le Conseil de l'Europe dans sa publication intitulée « [le cadre européen pour les politiques de jeunesse](#) ») et donc transversale à plusieurs champs de l'intervention publique : l'éducation et la formation, l'accès aux loisirs, à la culture et aux sports ; la mobilité ; la santé et le logement, et enfin dans le cadre d'une société démocratique l'accompagnement à l'engagement et à la prise de responsabilité des jeunes par la reconnaissance de leur parole et actions citoyennes.

Nous avons à partir de l'entrée insertion professionnelle soulevé quelques enjeux, d'autres peuvent être évoqués pour prendre en compte la globalité de l'intervention en faveur de la jeunesse :

- la question de l'accès aux droits (l'accompagnement aux démarches administratives, à la prévention santé, à l'accès au logement),
- l'accompagnement des initiatives informelles des jeunes, la réalisation de projets individuels ou collectifs,
- la prise en compte de l'expression des jeunes,
- l'accès à la culture, aux sports, aux loisirs : par l'information, des mesures incitatives mais aussi la question de la mobilité.

Le Conseil de Développement préconise :

- ▶ **Inscrire la préoccupation « jeunesse »** dans l'ensemble des politiques menées par la collectivité.
- ▶ **Mettre en place une coordination jeunesse**, permettant à l'ensemble des acteurs, par un échange régulier, de connaître les dispositifs et ressources du territoire pour une intervention efficiente auprès des jeunes.
- ▶ **Envisager la prise de la compétence jeunesse** pour - à partir d'un état des lieux des politiques communales, des actions d'accompagnement existantes dans l'ensemble des champs - élaborer une politique jeunesse globale, cohérente pour les 72 communes, qui prendra en compte l'ensemble des acteurs du champ de la jeunesse et permettra un accompagnement « à 360° » équitable des jeunes du territoire.

LA CULTURE & LE SPORT

VECTEURS D'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

Il est maintenant acquis que la culture et le sport sont une ressource pour toute collectivité désireuse d'attirer touristes et habitants.

Les évènements sportifs, culturels permettent de produire un discours, des images positives du territoire. Ils donnent aussi aux habitants du territoire l'occasion d'écrire un récit et ainsi de construire une identité collective.

Le Conseil de Développement souhaite attirer l'attention de Pays de Montbéliard Agglomération sur la nécessité que les évènements sportifs et culturels doivent être en lien avec l'écosystème local.

- ▶ Ils doivent s'inscrire dans le terreau des pratiques culturelles ou sportives.
- ▶ Ils doivent, aider à la valorisation d'un sport, dynamiser une pratique culturelle existante si nous voulons qu'ils participent à long terme à la construction d'une identité ...

Tenant compte de cette nécessité,

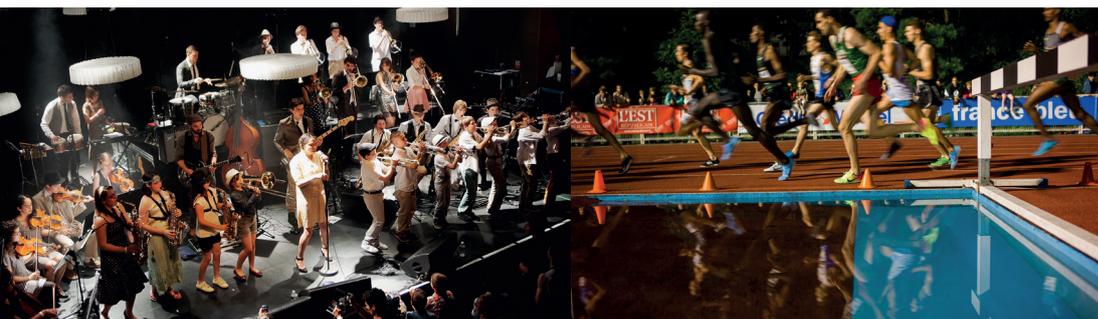
Le Conseil de Développement préconise l'organisation de deux types d'évènements :

- ▶ Un/des évènement(s) d'envergure nationale, voire Internationale. Ces évènements, en lien avec les acteurs du territoire contribueront ainsi à la dynamique du territoire. On peut citer en exemple, dans le champ du sport, l'accueil d'évènements sportifs de haut niveaux et pour la culture le festival Rencontres et Racines et Génériq.
- ▶ Un/des évènement(s) permettant annuellement, au-delà de la visibilité de leurs pratiques :
 - dans le domaine du sport à tous les clubs de dynamiser leur tissu de bénévoles, d'enregistrer des adhésions,
 - pour les lieux et acteurs culturels de mettre en avant les pratiques artistiques amateurs et leurs programmations artistiques favorisant adhésions ou prise d'abonnement.

CONCLUSION

Une Politique Culturelle, Sportive et Jeunesse ne consiste pas uniquement dans la réalisation d'équipements, mais doit afficher, pour l'ensemble, une véritable ambition qui privilégie l'efficacité des moyens pour le développement des activités et leur pratique par le plus grand nombre. Sur la base d'une volonté partagée, il est possible de définir des objectifs et surtout de développer une politique en adéquation avec ceux-ci.

Le Conseil de Développement restera attentif à cet ensemble de propositions qui a, encore une fois, mobilisé fortement dans un état d'esprit ouvert et constructif ; ceci afin d'apporter aux élus le maximum d'éléments utiles à leur décision.



REGARDS CROISÉS DES MEMBRES

“ Sylvie AUBRY

De par mes fonctions à différents niveaux (club, Ligue et fédération) et les nombreuses réunions auxquelles je suis amenée à participer, je peux dire que les craintes sont nombreuses quant à la possibilité du retour au jeu.

Les sports collectifs comme le basket, le hand et le volley rencontrent des difficultés à reprendre les entraînements. En effet ce sont des sports qui se pratiquent maintenant en salle et de ce fait il n'existe plus beaucoup de terrains extérieurs en état pour accueillir ces pratiques.

Mais le problème le plus important auquel les clubs vont être confrontés c'est le retour des bénévoles. On estime actuellement que 30% pourraient ne pas reprendre leurs fonctions et si cela se vérifie cette situation risque de poser des problèmes de pérennité pour les clubs déjà fragilisés.

Si un énorme travail est actuellement réalisé à tous les niveaux et dans tous les sports, je pense que très rapidement l'État devra prendre en mains ce dossier pour proposer un statut du bénévole avec des propositions fortes comme la réduction d'impôts en fonction du temps donné dans l'association, des trimestres de retraite en fonctions des années passées au service d'associations.

“ Arnaud CLETY

L'implantation d'une patinoire dans le périmètre de Pays de Montbéliard Agglomération (dans l'une des 72 communes composant l'Agglomération) avec comme moyen de financement, un partenariat public et privé ;

Concernant le cinéma à Montbéliard, voir avec l'exploitant privé, en créant davantage de salles pour la projection des films, et surtout en faire un lieu davantage moderne (actuellement trop vétuste).

“ Alain LACLEF

Pour ma vision du sport, il est impératif de « construire » « la maison » du sport de l'Agglomération

Une mise à disposition de locaux, que cela soit pour les clubs et asso ; un lieu de :

- travail
- rencontre
- échange
- partage

“ Dimitri LACLEF

La jeunesse est plurielle... Mais tous les jeunes, urbains ou ruraux, scolarisés ou décrocheurs, sont confrontés à un même défi : acquérir leur autonomie et trouver la capacité à choisir leur vie.

Aujourd'hui, alors que certaines fractures – territoriales, sociales, générationnelles – prennent de l'ampleur, que les usages des jeunes évoluent à l'heure du numérique, mais que leur insertion professionnelle demeure problématique, il faut donner aux jeunes des outils pour être acteurs de leurs parcours et de la dynamique de leur territoire !

1 – Constat de la Jeunesse

1.1 – Vulnérabilité

14% des jeunes de 15 à 29 ans ne sont ni en emploi, ni à l'école, ni en formation ("NEET") en 2017

20% des jeunes de moins de 30 ans ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté en 2017

52% des jeunes hommes qui ont terminé leur formation initiale en 2013 habitent chez leurs parents en 2016

11% des jeunes de moins de 30 ans n'ont pas un niveau de vie considéré comme acceptable

1.2 – Non recours aux droits des jeunes

Une problématique prégnante : le non recours des jeunes aux aides et services auxquels ils ont droits

37% des jeunes de 18 à 24 ans rencontrent des difficultés dans leurs démarches administratives courantes

21% d'entre eux ne bénéficient pas d'une assurance complémentaire santé

68% ont été confrontés au moins une fois à une difficulté dans l'accès au logement

Le non-recours pourrait potentiellement concerner plus d'**un jeune sur deux (56%)**

Ce constat permet de faire le rapport suivant entre « des besoins » identifiés des Jeunes et « des ressources » présentes sur un Territoire :

DES BESOINS	DES RESSOURCES
Des jeunes en situation de vulnérabilité	Nous sommes convaincus du potentiel des jeunes dans la réussite de leur parcours
Un public parfois difficile à capter	Des acteurs impliqués sur le territoire et au national sur l'accompagnement des jeunes
Un taux important de non-recours aux droits	Des nouvelles technologies facilitant une maîtrise globale de l'information et accélératrice de communication
Des professionnels qui ne maitrisent pas l'ensemble des droits et des dispositifs d'accompagnement des jeunes	Des territoires porteurs d'innovation et de solution pour les jeunes
Une offre riche, complexe et éparpillée	
Des interventions en silo , un manque de coordination	

Depuis de nombreuses années les problématiques rencontrées par les 16 – 25 ans ont été traitées le plus souvent par l'entrée « Insertion professionnelle ». Toutefois il apparaît aujourd'hui qu'un certain nombre de prérequis sont souvent nécessaire en amont avant de pouvoir accéder de façon pérenne au monde de l'emploi. Par exemple, il faut traiter au préalable la question du Permis de Conduire (volet Mobilité), ou d'une éventuelle addiction (volet Santé), ou encore des compétences (volet Formation).

Il serait donc nécessaire de proposer aux Jeunes un accompagnement « à 360° »

2 – Un accompagnement global des Jeunes :

Deux types d'accompagnement possibles:

- ▶ L'accompagnement à la réalisation autonome d'un projet, individuel ou collectif, afin de vivre une expérience nouvelle et de développer des softs skills. Par exemple : l'accès au Permis de conduire, l'aide au départ en vacances, ou encore le soutien à une action de formation.
- ▶ L'accompagnement dans les démarches et besoins de la vie quotidienne, afin de trouver des réponses pour son autonomie, son insertion sociale et professionnelle. Par exemple : trouver un logement, s'inscrire à la Mission Locale, ou encore faire ses démarches administratives auprès de la CAF ou de la CPAM.

Cette démarche vise un accompagnement individualisé dans toutes les dimensions du parcours du Jeune. Elle nécessite également une bonne connaissance du Territoire et des Acteurs Jeunesse dont l'action doit être **complémentaire et mutualisée** pour permettre une réponse la plus efficiente possible dans l'intérêt du Jeune.

Ce changement de positionnement dans le traitement des Jeunes nécessiterait que Pays de Montbéliard Agglomération fasse le choix de prendre la **compétence « Jeunesse »** afin de pouvoir organiser une **Coordination Jeunesse** ; mais surtout installer une **Politique Jeunesse** cohérente sur l'ensemble des 72 communes. Pour rappel, les jeunes de moins de 25 ans représentent 29% de la population totale de PMA, 33% de celle de la Ville de Montbéliard, et même 36% sur les QPV Petite Hollande et Chiffogne de Montbéliard. Cette part non négligeable mérite que le sujet soit porté et coordonné à l'échelle de l'agglomération.

“ Jean CADET

Le 18/12/2009, P. MOSCOVICI, Président de la CAPM, acceptait ma proposition de créer une " Maison de la mémoire sociale" dont la vocation serait de rappeler le passé industriel du Pays de Montbéliard.

Le 27/05/2010 avait lieu la 1re réunion avec M. BOURQUIN et M. KLOFFENSTEIN entre autres.

Une dernière réunion avait eu lieu le 10/05/2012 en la présence du Directeur de la DRAC qui approuvait ce projet.

Le tourisme industriel étant porteur je propose de reprendre l'étude de ce projet.

De même je pense pour la cohésion sociale dont nous avons tant besoin qu'il serait opportun de recréer sous une forme à repenser le 31 décembre le "Réveillon des boulons" à Montbéliard.

Le Théâtre de l'Unité dont j'assume la présidence est prêt à faire des propositions.

“ Michel MARCHAND

Parce qu'elle donne tout son sens à l'existence, individuelle et collective, la culture est un élément essentiel d'un projet politique.

Réflexion, apprentissage de l'esprit critique, approfondissement de la connaissance de soi et des autres, forment le socle de l'épanouissement de chacun en tant que citoyen appartenant à une communauté de projet.

Aussi appartient-il à la collectivité, en l'occurrence PMA, de doter de moyens suffisants les acteurs du développement dans tous les domaines de la culture : le livre, la culture scientifique, l'histoire et le patrimoine, les enseignements artistiques (théâtre, musique et danse), le spectacle vivant, le cinéma (restauration du Colisée en maintenant une programmation de qualité), l'ouverture aux cultures d'origines des différentes composantes de la population...

Au-delà des financements à pourvoir de façon déterminée, il y a lieu de rendre le développement de la culture accessible à tous :

- par une politique tarifaire permettant à chacun d'y accéder
- par une délocalisation des manifestations et une mobilité facilitée pour les habitants (exemple du BusOthéâtre de MA scène nationale)
- en favorisant les rencontres et rassemblements festifs (du type Rencontres et Racines)

Faire de la culture une priorité est une nécessité que cette période de distanciation sociale et de confinement a mise en évidence.

L'isolement, la peur et la méconnaissance de l'autre, renforcées par l'illusion des relations au travers des réseaux dits sociaux, ont en effet provoqué des ravages auprès des plus vulnérables.

Puisse la collectivité qu'est PMA montrer le chemin à suivre !

“ Dominique MULET

Sport

Je pense que le [Cluster Grand Paris Sport](#) est une bonne source d'inspiration pour introduire un pavé économique fort et une vision inclusion qui n'était pas assez présente dans notre projet.
Un préambule pourrait être centré sur 2 thèmes

L'évolution des offres

Avec l'évolution du mouvement sportif à l'horizon 2030, les clubs devront partager une situation de monopole dont ils bénéficiaient il y a 10 ans avec de nouveaux opérateurs :

- Les salles commerciales
- Les pratiques libres
- Les magasins de sport qui commencent à faire des offres
- Les applications internet comme strava ont accéléré leurs développements pendant cette pandémie.

L'évolution des pratiquants

un constat :

- ▶ Les pratiquants deviennent de plus en plus zappeur.
- ▶ Ils anticipent moins les décisions de pratique (inscription de plus en plus tardive)

Comment les changements d'habitudes, des pratiques durant la pandémie seront durables ?
Cela implique une organisation des offres beaucoup plus agiles.
Comment aider les structures à redéfinir leurs projets associatifs?

Quelles attentes

Notre présentation pourrait se présenter en 2 chapitres

1. Sport de haut niveau

Cette dynamique doit être centrée sur l'événementiel, outil de valorisation de PMA (pavé à reprendre dans 2016)

2. Sport Éducatif

Ce pavé doit être centré sur le sport outil d'intégration social et de santé en reprenant du dossier 2016 les chapitres suivants :

- 1 Éducation Formation (animation d'un travail entre clubs et éducation nationale)
- 3 Recherche
- 4 Santé
- 5 Développement économique

Notre projet doit s'inclure dans un projet Paris 2024 que le département du Doubs a traduit sa vision dans [Partageons nos sports](#).

“ Jacques LIVCHINE

Au lieu de sans arrêt réclamer la réouverture des temples culturels il serait peut-être temps enfin de prendre conscience qu'il existe un autre théâtre qui se pratique depuis cinquante ans, hors les murs, sous le ciel, théâtre gratuit, théâtre de proximité, soucieux des droits culturels, tiers-théâtre, théâtre de rue digne descendant de la commedia delle arte ou du théâtre de foire.

On espérait que la pandémie allait détruire notre système théâtral un peu usé, un peu bouffi, à bout de souffle.

On imaginait l'avènement de nouvelles gouvernances culturelles moins pyramidales, des lieux de vie, non excluant, des relations aux gens non commerciales et plus affectives, l'ouverture de toutes les institutions aux forces vives artistiques du territoire.

Comme dit John Lennon : *you may say i am a dreamer*

“ David LEHINGUE

Ma vision pour demain de la culture, de la jeunesse et du sport sur mon territoire ?

Capter la jeunesse de l'agglomération :

- ▶ Aller directement dans les écoles pour sensibiliser les jeunes publics à l'importance de la culture et du sport.
- ▶ Intensifier la communication sur les réseaux sociaux pour attirer le jeune public.
- ▶ Rendre ludique > proposer des "escape game" dans les lieux clés de l'agglomération en s'inspirant de la pratique, au Mont Bart par exemple.

Encourager la pratique sportive et découverte culturelle quotidienne :

- ▶ Favoriser et encourager l'usage des transports doux sur l'agglomération (vélo, roller etc.)
- ▶ Proposer des "challenges" - ("mois sportif de l'agglomération" en s'inspirant de l'action " Au boulot à vélo " par exemple) maximum de km à pied / en courant / en vélo sur le mois.
- ▶ Utiliser les outils numériques pour encourager la pratique quotidienne en s'appuyant sur les expériences des différents confinements (visite interactive des musées, sport depuis chez soi etc.)

Rendre accessible notamment dans la perspective post COVID-19 :

- ▶ Proposer à chaque habitant du territoire de découvrir une activité culturelle et sportive - très important dans l'après COVID pour avoir un véritable rebond sportif et culturel !
- ▶ Décloisonner les 2 pratiques en proposant des alliances inédites : échec/boxe

Proposer et imaginer des actions innovantes afin de capter un maximum d'habitants en suscitant l'étonnement et la curiosité :

- ▶ Exemple 1 : proposer des actions sportives dans les musées de l'agglomération. (bon support de communication vidéo)
- ▶ Exemple 2 (contraire) : proposer des actions culturelles dans les installations sportives (Expo dans les tribunes du Stade Bonal sur l'histoire du Pays de Montbéliard par exemple) en s'inspirant de l'expérience du festival Génériq
- ▶ Profiter des événements importants sur l'agglomération pour proposer des découvertes des sports (exemple initiation et découverte pratique escrime sur le marché de Noël de Montbéliard / football tennis ballon avec différents clubs de l'agglomération)

COMPOSITION DU GROUPE DE RÉFLEXION



39
MEMBRES

AJOUX Romain
AUBRY Sylvie
BAUER Muriel
BONNOT Cécile
BOURCET Carine
BURETTE Amandine
CADET Jean
CHAMPON Frédéric
CLETY Arnaud
DELORENZI Marine
DZIERZYNSKI Aurélie
GRIVET Virgil
HELLEC Claude
JACQUOT Évelyne
KIRCHNER Olivier
LACLEF Alain
LACLEF Dimitri
LAMZOURI Paul
LAUZEL Sylvie
LE MEUNIER Michelle

LEHINGUE David
MAINPIN Marie-Claire
MARCHAND Michel
MARCHE Marie-José
MARTIN Nathalie
MULET Dominique
OMARI Kébir
PELLIZZON Claude
PILOT David
RABILLON Rémy
ROLET Joëlle
SERUSCLAT-NATALE Maud
SILVANT Mireille
TALANDINE Sofien
THEVENIN Patrick
TOUCAS Stéphane
VAPILLON Claire
VIGNERON Marc
VILLALONGA Marie-France

PROCESSUS PARTICIPATIF

PMA À L'HORIZON 2030 CULTURE, SPORT, JEUNESSE & SOCIÉTÉ



4
RÉUNIONS

EN PRÉSENTIEL

- ▶ **03/02/20** : Axone à Montbéliard
Constats et propositions (avant crise sanitaire) sous forme de World café
- ▶ **22/10/20** : Sièges de PMA
Tour de table et propositions d'après confinement
- ▶ **07/10/21** : Sièges de PMA
Relecture du Pré-rapport

EN VIRTUEL

- ▶ **30/04/20** :
Quelles politiques publiques culture, sport et jeunesse au sortir de la crise ? » (à l'échelle de notre territoire)



91
PARTICIPANTS



179
HEURES CUMULÉES

ANNEXES

CARTOGRAPHIES PROSPECTIVES DES MÉTIERS ET COMPÉTENCES DANS LE SECTEUR DU SPORT

Sources : Conseil Social du Mouvement Sportif COSMOS

Synthèse des mutations du secteur repérées lors du diagnostic

Principales mutations repérées		Définition
Demande	1. Massification / démocratisation	La demande de pratique sportive devrait continuer de s'élargir et de se démocratiser à des publics variés, comme des actifs en milieu urbain, des adolescents, des retraités, des personnes en situation de handicap, des touristes, etc...
	2. Hybridation du sport	Les raisons qui motivent les individus à faire du sport tendent à se diversifier : santé, détente, contacts avec la nature, socialisation, amélioration de l'apparence et de la forme. Une grande part des pratiquants tend à s'engager dans une pratique sportive amateur, avec pour objectif de se maintenir en bonne santé, ou se détendre, plutôt que de se dépasser ou de faire des compétitions.
	3. Sport-santé	La santé et le bien-être tendent à être considérées comme de plus en plus déterminants dans le fait de pratiquer une activité physique et sportive. Le développement de la pratique du sport sur ordonnance et la politique incitative des pouvoirs publics envers les structures menant des projets sur la thématique de la santé, devraient pousser un certain nombre d'entre elles à s'emparer du sujet.
	4. Pratique hors club	Les évolutions de la demande devraient déboucher sur une pratique libre renforcée (individuelle comme collective), facilitée par le développement d'applications d'appui à la pratique solitaire, de coaches virtuels amateurs ou professionnels, ou encore d'infrastructures en libre accès...
Offre	5. Personnalisation de l'offre	Les pratiquants sportifs tendent à avoir des exigences de plus en plus fortes et complexes à appréhender pour les structures traditionnelles : demande de personnalisation, souplesse dans les créneaux, découverte de plusieurs disciplines sportives, demande plus volatile...
	6. Innovations numériques	Le numérique tend à prendre une place importante, à trois niveaux : en tant que support incontournable dans la relation aux pratiquants en tant qu'outil de communication/animation de communautés ; en tant que mode de pratique sportive distanciel élargissant ainsi la palette des offres proposées.
	7. Utilisation de la donnée	L'utilisation de la donnée tend à se répandre dans le secteur du sport, et présente des possibilités décuplées en terme d'analyse et de pilotage de la performance sportive, en lien avec la production de données massives permises entre autres par le développement d'équipements connectés.
Environnement & concurrence	8. Professionnalisation des structures	Poussées par de nouvelles exigences réglementaires ainsi que la nécessité de développer des ressources complémentaires au soutien public, les structures sportives, en particulier du champ associatif, nouent de nouveaux partenariats, enrichissent leurs offres de services, développent leur action commerciale, structurent leur gestion aux plans administratif et financier.
	9. Entrée de nouveaux acteurs	L'écosystème d'acteurs tend à s'élargir et à se diversifier : le nombre de structures devrait continuer de croître, et l'on devrait voir apparaître de nouveaux acteurs tels que des coaches virtuels, des sportifs amateurs, des géants du sport qui lancent des applications...
	10. Modèles de financement	Les recettes privées tendent à prendre de plus en plus d'importance dans les budgets des clubs et associations de la branche, au détriment des recettes publiques. Dans le sport professionnel, la tendance est à une progression des recettes de billetterie et de sponsoring.
	11. Obligations réglementaires	Les obligations réglementaires en termes d'hygiène, de sécurité et d'environnement ont tendance à prendre de plus en plus d'importance. L'arrivée de nouveaux usages et de nouveaux publics devrait contribuer à faire émerger de nouvelles spécialisations, voire de nouvelles qualifications dans les métiers du secteur du sport.
	12. Accès aux équipements sportifs	L'accès aux équipements sportifs tend à être de plus en plus complexe, au vu de la faible rénovation et de la tendance à la monétisation du parc d'équipements sportifs. Cela devrait contribuer à renforcer la pression pour l'accès des structures à ces derniers, et favoriser de nouvelles stratégies de partenariats.

Synthèse des impacts des mutations du secteur sur les familles de métiers

Principales mutations repérées		A. Encadrement de l'activité physique et sportive	B. Métiers spécifiques au sport professionnel	C. Développement des activités	D. Direction de structure, gestion et administration	E. Logistique, gestion des équipements et sites
Demande	1. Une massification, une démocratisation et une complexification de la demande sportive avec de nouveaux publics	++		+	+	
	2. Une hybridation du sport avec d'autres activités, qui conduit à une diversification des modalités de pratique	+	+	+		
	3. Un intérêt croissant pour le sport-santé, impulsé par les pouvoirs publics	+		++		
	4. Une autonomisation de la pratique sportive qui pousse au développement de la pratique hors club	+		+		
Offre	5. Une diversification et une personnalisation de l'offre sportive, en réaction à ces nouvelles attentes et nouveaux publics	+	+	++	+	
	6. Un large déploiement des outils numériques, offrant de nouveaux usages, possibilités d'échanges, de pratique et de gestion	+	+	++	+	
	7. Une montée en puissance dans l'usage de la donnée permettant un meilleur pilotage de la performance sportive	++	++			+
	8. Des structures en cours de professionnalisation afin de s'adapter		++		++	+
Environnement & concurrence	9. Un environnement rendu plus complexe par l'entrée de nouveaux acteurs (concurrence potentielle)	+	+	++	+	
	10. Une baisse tendancielle du poids des aides publiques entraînant une évolution des modèles de financement			++	++	+
	11. Une hausse des obligations réglementaires en matière d'hygiène, de sécurité et d'environnement	+			+	++
	12. Un accès plus complexe aux infrastructures et équipements sportifs				+	++



AMNYOS

Scénario cible d'évolution de l'emploi à horizon 2025

Description des principales hypothèses retenues par le comité de pilotage

Variables	Hypothèses retenues pour le scénario cible à horizon 2025		
Sortie de crise	<ul style="list-style-type: none"> Retour au niveau d'emploi salarié d'avant crise sera réalisé à la fin de l'année 2022. Effet neutre de la crise sur la reprise de la dynamique de croissance de l'emploi observée avant crise. 		
Niveau et contenu de la demande de pratique sportive	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la pratique sportive à des fins non compétitives (santé, bien-être, loisirs, socialisation), avec un caractère plutôt multisports et une diversification des cadres de pratiques (sport en entreprise, sport à l'école, sport à la demande...) Développement qui s'accompagne d'une hausse du nombre de pratiquants et pratiquants réguliers Diversification des publics : personnes âgées, personnes avec pathologies, actifs en milieu urbain, adolescents, retraités, touristes, etc. Développement d'une pratique libre, autoorganisée mais aussi renouvellement de la pratique encadrée (adaptation aux attentes) Stagnation de la pratique en club et du nombre de licenciés 		
Offre de pratiques sportives	Structures non marchandes <ul style="list-style-type: none"> Accélération de l'adaptation à la demande (contenus, lieux, horaires, façons de faire...) Captation d'une partie des opportunités liées à ces nouvelles demandes Consolidation des ressources propres face à la stagnation des aides publiques Facteur favorable : développement d'une approche collaborative sur les territoires 	Structures marchandes <ul style="list-style-type: none"> Forte résilience du développement, notamment en milieu urbain ou péri-urbain Progression du micro-entrepreneuriat (coachs personnels, digitalisation de l'offre) 	Structures du sport professionnel <ul style="list-style-type: none"> Retour à un niveau d'avant crise entre 2021 et 2022, impulsé par l'adaptation des offres commerciales aux attentes des ménages. Nouvelles ressources : sponsoring et développement de la RSE, internalisation de certaines offres par les ayant-droits eux-mêmes... arrivée de nouveaux opérateurs TV
	<ul style="list-style-type: none"> Importance croissante du numérique à trois égards : outil de communication, mode de pratique sportive en distanciel, outil d'analyse et de pilotage de la performance sportive. Rénovation du parc d'équipements limitée (énergétique), sécurisation accès aux équipements (modalités de contractualisation) 		
Emploi et compétences dans les structures	<ul style="list-style-type: none"> Approfondissement de la polyvalence professionnelle des éducateurs, animateurs et coachs sportifs dans les petites structures (développement d'activité, partenariat...). Spécialisation de certains éducateurs sur la pratique sportive adaptée aux personnes à capacités réduites. Amélioration des conditions d'emploi envisagées : temps de travail moyen plus élevé, pluriactivité moins subie, turnover en baisse, etc. Montée en compétences sur les outils numériques et de communication Poursuite de la professionnalisation du secteur et montée en compétences du responsable de structure Montée en puissance des métiers d'appui et de conseil au développement des activités (dans les structures et au sein des têtes de réseaux) Généralisation de l'utilisation des données, à des fins de performance sportive (sport professionnel) ou non Nouveaux besoins en termes de gestion des équipements sportifs, dans un contexte où les normes sanitaires et écologiques sont de plus en plus fortes 		

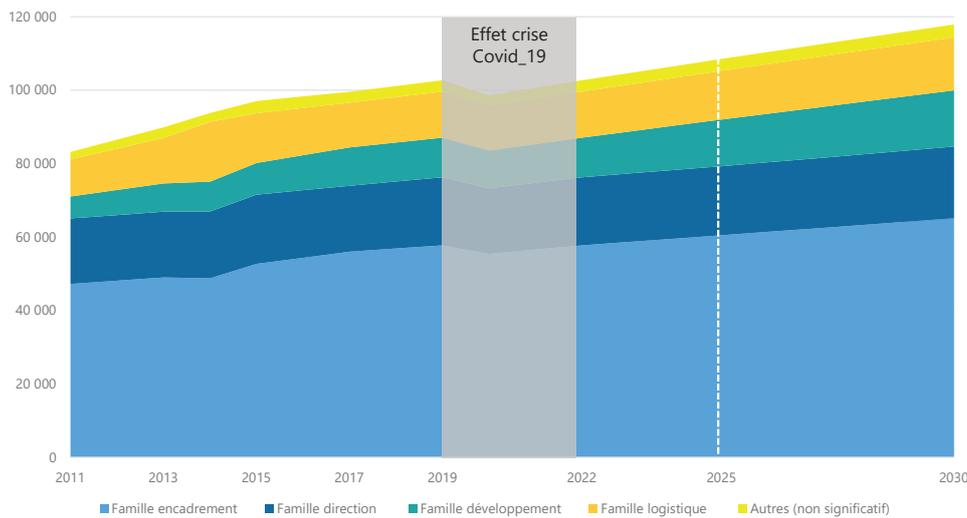


AMNYOS

Scénario cible d'évolution de l'emploi à horizon 2025

Déclinaison du scénario d'emploi cible par familles de métiers à horizon 2025

Evolution rétrospective (2011-2019) et prospective de l'emploi salarié dans la branche du sport (2020-2025-2030) à partir du scénario-cible retenu par le comité de pilotage et sa déclinaison par familles de métiers



Familles de métiers	2019	2025	2030
Autres	3 100	3 250	3 500
Logistique	12 500	13 300	14 500
Développement des activités	10 700	12 700	15 000
Direction, gestion	18 500	18 800	19 500
Encadrement APS	57 500	60 500	65 000
Total branche sport (arrondi)	102 700	108 500	117 000

Sources DADS, 2011-2017, ACOSS 2011-2019 ; modélisation Amnyos (cf. annexe)



AMNYOS

Scénario cible d'évolution de l'emploi à horizon 2025

Repérage des métiers en émergence ou en développement à horizon 2025-2030

A. Métiers de l'encadrement de l'activité physique et sportive	B. Métiers spécifiques au sport professionnel	C. Métiers de la direction de structure, de la gestion et de l'administration	D. Métiers du développement des activités	E. Métiers de la logistique, gestion des équipements, espaces et sites de pratique sportive	F. Métiers de la santé et des soins	G. Métiers de la formation
Entraîneur de sport professionnel / de haut niveau	Sportif / e-sportif professionnel	Directeur/ Responsable d'une structure sportive associative ou marchande	Responsable/ Chargé de développement	Technicien de maintenance technique des équipements sportifs	Médecin sportif	Formateur
Préparateur physique et mental	Agent sportif	Directeur/ Responsable sportif	Responsable/ Chargé d'accueil et des ventes	Agent d'entretien (propreté)	Masseur-Kinésithérapeute/ Ergothérapeute	Concepteur en ingénierie pédagogique
Educateur sportif en club	Recruteur / Scout	Directeur/ Responsable d'équipements sportifs (dont stadium manager)	Responsable/ Chargé de promotion et marketing sportif	Responsable de sûreté et sécurité	Nutritionniste/Diététicien	
Moniteur, guide ou accompagnateur de sport-nature	Intendant / Team Manager	Responsable/ Chargé administratif, comptable et financier	Responsable/ Chargé de communication (dont digital)			
Moniteur d'activités physiques adaptées / Educateur sport-santé	Accompagnateur / analyste de la performance	Responsable/ Chargé des ressources humaines	Responsable/ Chargé de relations, partenariats et sponsoring			
Moniteur / coach sportif en salle de sport	Arbitre professionnel	Responsable/ Chargé de mission juridique	Responsable/ Chargé d'événementiel			
Coach sportif personnel		Coordinateur d'équipe / sportif				
Animateur de loisirs sportifs		Assistant de direction				
Animateur socio-sportif						

Légende

Métier en émergence ou en développement à horizon 2025



AMNYOS

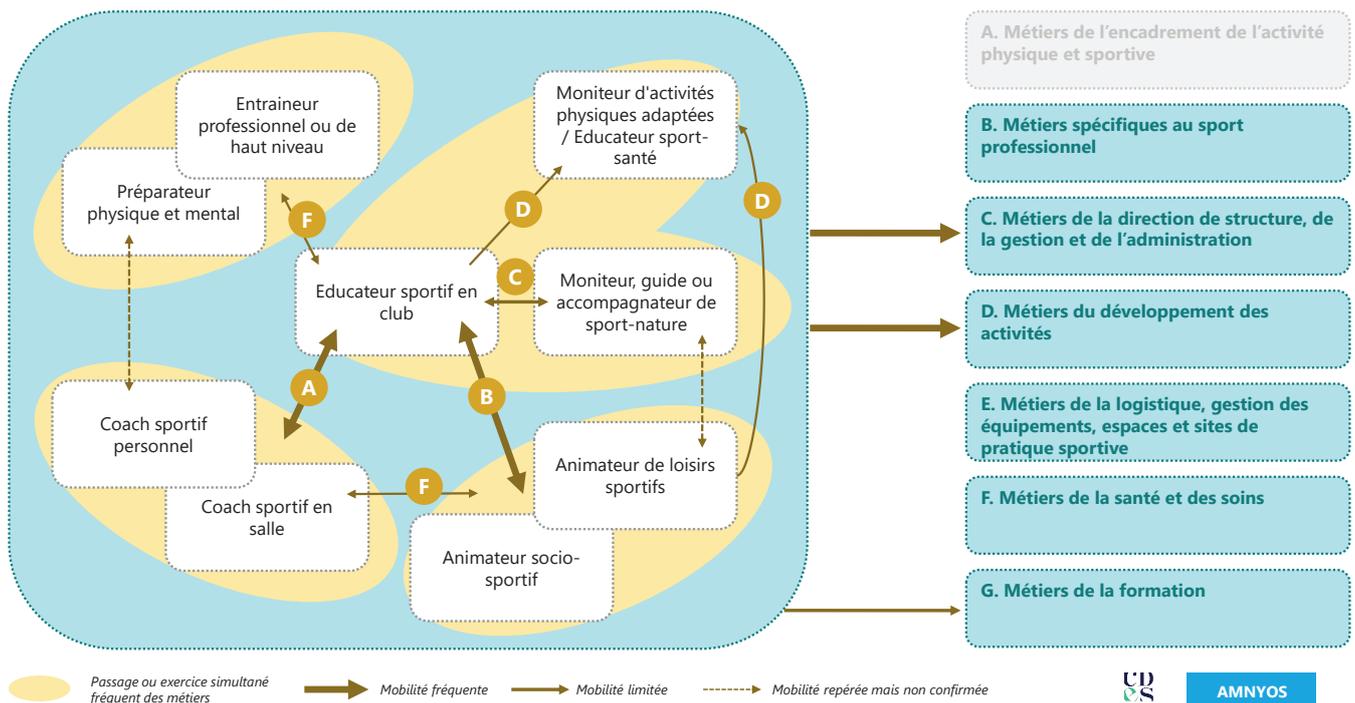
Cartographie prospective des métiers de la branche du sport Vue d'ensemble des 37 métiers, répartis en 7 familles

A. Métiers de l'encadrement de l'activité physique et sportive	B. Métiers spécifiques au sport professionnel	C. Métiers de la direction de structure, de la gestion et de l'administration	D. Métiers du développement des activités	E. Métiers de la logistique, gestion des équipements, espaces et sites de pratique sportive	F. Métiers de la santé et des soins	G. Métiers de la formation
Entraîneur de sport professionnel / de haut niveau	Sportif / e-sportif professionnel	Directeur/ Responsable d'une structure sportive associative ou marchande	Responsable/ Chargé de développement	Technicien de maintenance technique des équipements sportifs	Médecin sportif	Formateur
Préparateur physique et mental	Agent sportif	Directeur/ Responsable sportif	Responsable/ Chargé d'accueil et des ventes	Agent d'entretien (propreté)	Masseur-Kinésithérapeute/ Ergothérapeute	Concepteur en ingénierie pédagogique
Educateur sportif en club	Recruteur / Scout	Directeur/ Responsable d'équipements sportifs (dont stadium manager)	Responsable/ Chargé de promotion et marketing sportif	Responsable de sûreté et sécurité	Nutritionniste/Diététicien	
Moniteur, guide ou accompagnateur de sport-nature	Intendant / Team Manager	Responsable/ Chargé administratif, comptable et financier	Responsable/ Chargé de communication (dont digital)			
Moniteur d'activités physiques adaptées / Educateur sport-santé	Accompagnateur / analyste de la performance	Responsable/ Chargé des ressources humaines	Responsable/ Chargé de relations, partenariats et sponsoring			
Moniteur / coach sportif en salle de sport	Arbitre professionnel	Responsable/ Chargé de mission juridique	Responsable/ Chargé d'événementiel			
Coach sportif personnel		Coordinateur d'équipe / sportif				
Animateur de loisirs sportifs		Assistant de direction				
Animateur socio-sportif						



AMNYOS

Mobilités des métiers de l'encadrement de l'activité physique et sportive



AMNYOS

LES TRAVAUX DU CODEV SUR LE THÈME DU SPORT

Toutes les contributions sont à télécharger sur le site du Codev : codev@agglo-montbeliard.fr



Conseil de Développement | 8, avenue des Alliés - BP 98407 25208 Montbéliard cedex

Jilali EL RHAZ

Directeur

03 81 31 89 65

jilali.elrhaz@agglo-montbeliard.fr

Olivier MASSACRIER

Assistant

03 81 31 84 71

olivier.massacrier@agglo-montbeliard.fr

codev@agglo-montbeliard.fr

<http://codev.agglo-montbeliard.fr>

